

# Règlement d'utilisation pour la location de pédalos, de bateaux à rames et de bateaux électriques (conditions générales de location / CGV)

Sankt  
Wendeler  
Land  
Touristik & Freizeit



1. Un bateau ne peut être loué que par une personne majeure. Lors de l'achat du billet, une pièce d'identité ou un permis de conduire valide doit être présenté. Un bateau ne peut être utilisé qu'en présence d'une personne majeure. Les autres personnes dans le même bateau doivent être âgées d'au moins 14 ans. Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés par une personne majeure.
2. Les bateaux ne sont pas loués aux personnes qui, en raison de limitations physiques ou mentales, ou sous l'influence de boissons alcoolisées, d'autres substances intoxicantes ou de médicaments, ne sont manifestement pas en mesure d'embarquer ou de piloter le bateau en toute sécurité. Cela s'applique également aux groupes dans lesquels une telle personne se trouve.
3. Le prix de location doit être payé à l'avance en espèces ou par carte bancaire (EC). La location des bateaux nécessite le dépôt d'une caution (permis de conduire, carte d'assurance maladie, billet de 20 euros ou autre objet de valeur) au guichet de location.
4. Les bateaux doivent être restitués à l'heure. Tout dépassement de délai doit être réglé. Une restitution anticipée ne donne droit à aucun remboursement, total ou partiel, du prix de location.
5. L'utilisation des bateaux se fait aux propres risques de l'utilisateur.
6. Le locataire est responsable au sens du droit de la circulation, du droit des assurances et du droit pénal. Un maximum de 5 personnes est autorisé dans un bateau à pédales ou à rames, et un maximum de 4 personnes dans un bateau électrique.
7. Le loueur décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures.
8. Le loueur est déchargé de toute obligation de surveillance (port de gilets de sauvetage, comportement dans le bateau, etc.).
9. Les accidents doivent être immédiatement signalés au loueur.
10. En cas de négligence grave ou de dommage intentionnel, le locataire est responsable non seulement des dommages directs au bateau, mais aussi des frais supplémentaires (frais de remorquage, réparations, etc.), qui peuvent être facturés ultérieurement.
11. Pour les groupes scolaires, la présence d'un adulte responsable est obligatoire.
12. Il est interdit de sauter ou de se baigner depuis les bateaux. Il existe un danger de mort en raison des autres activités nautiques.
13. Aucune responsabilité n'est assumée pour les objets laissés, perdus ou oubliés par le locataire.
14. Le locataire s'engage à restituer les bateaux, équipements et gilets de sauvetage propres.
15. Les zones délimitées et interdites dans l'eau ne doivent pas être franchies. Une distance de 30 mètres doit être respectée par rapport à la jetée et à la rive. Les autres bateaux doivent être dépassés en respectant une distance de sécurité de 3 mètres. Les bateaux ne doivent pas être attachés entre eux. Les bateaux de sauvetage et les voiliers ont toujours la priorité. Les bateaux venant de la droite ont la priorité. Les instructions du personnel et des secours doivent être respectées.
16. En cas de mauvais temps, les bateaux doivent être immédiatement ramenés au point de location et l'eau ainsi que la jetée doivent être évacuées.
17. Les instructions pour les bateaux électriques doivent être lues attentivement à l'avance. En signant les instructions d'utilisation correcte des bateaux électriques, le locataire confirme les avoir comprises et s'engage à les respecter.

**Le paiement du prix de location vaut acceptation du présent règlement d'utilisation.**